



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Nouvelle carte scolaire et fermeture des classes dans le Pas-de-Calais

Question écrite n° 14263

Texte de la question

M. Auguste Evrard alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur les fermetures de classes prévues dans le Pas-de-Calais à la rentrée 2026. Après 59 suppressions de postes et 136 fermetures de classes à la rentrée 2025, le département fait face à une nouvelle saignée : 127 fermetures de classes pour seulement 28 ouvertures définitives et 10 ouvertures provisoires, soit un solde net de 89 classes supprimées, dans un territoire où les indicateurs scolaires et sociaux figurent déjà parmi les plus dégradés du pays. Dans la seule huitième circonscription, le projet de carte scolaire recenserait à date 13 fermetures pour 2 ouvertures définitives et 1 provisoire. Ces suppressions frappent à la fois des écoles classées en réseau d'éducation prioritaire renforcée à Auchel et Longuenesse et des écoles de communes rurales de l'Audomarois comme Helfaut, Mametz, Roquetoire ou Aire-sur-la-Lys, où l'école constitue souvent le dernier service public de proximité. Les parents d'élèves et les organisations syndicales, qui ont multiplié les alertes et les mobilisations depuis plusieurs semaines, soulèvent des préoccupations légitimes et convergentes : des classes surchargées en perspective, une inclusion des élèves en situation de handicap rendue plus difficile faute de personnels suffisants, des regroupements imposés qui allongent les trajets et désorganisent la vie des familles et une logique purement comptable qui traite la baisse démographique comme une opportunité d'économies plutôt que comme une chance d'améliorer enfin les conditions d'enseignement. Le département scolarise proportionnellement davantage d'élèves en situation de handicap que la moyenne nationale et c'est pourtant là que l'État choisit de supprimer des classes, rendant chaque fermeture d'autant plus lourde de conséquences pour les élèves les plus vulnérables. La préoccupante baisse démographique aurait néanmoins pu être mise à profit pour réduire les effectifs par classe, parmi les plus élevés d'Europe et renforcer l'encadrement des élèves à besoins particuliers. Le Gouvernement a fait le choix inverse, au détriment des territoires qui ont le plus besoin de l'école de la République. Il lui demande quelles mesures concrètes il entend prendre pour enrayer ces suppressions, garantir la pérennité des écoles rurales et des établissements d'éducation prioritaire de la circonscription, assurer un taux d'encadrement à la hauteur des besoins spécifiques du Pas-de-Calais et de préciser selon quels critères la baisse démographique est utilisée pour justifier des fermetures plutôt que pour améliorer les conditions de scolarisation.

Données clés

Auteur : [M. Auguste Evrard](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14263

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2026](#), page 3026